



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E93545

VALABLE JUSQU'AU 19/01/2026

ÉDITÉ LE

27/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 04/12/2024
35 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 2006B01366

Siret : 493 128 797 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5422567

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 651274Q1247000/001 404165

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 651274Q1247000/001 404165

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : AUTOUR DU BOIS CONCEPT

30 IMPASSE DU LUTHIER
ZI DU PATIS - BP 17
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

Téléphone : 02 51 90 14 10

Fax :

Portable : 06 18 14 58 06

Site Internet : www.autourduboisconcept.fr

E-mail : contact@autourduboisconcept.fr

Responsabilité légale :

BATIMENT ET BOIS CONCEPT (901 382 341) / BOTREAU RICHARD DIRECTEUR GÉNÉRAL / CARROUX STEPHANIE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	20/01/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/12/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/11/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.